



# **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

## **PLPDMA 2022-2028**

## I) Préambule :

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation. L'ensemble des actions de prévention intervient alors en amont de la collecte des déchets par la collectivité.

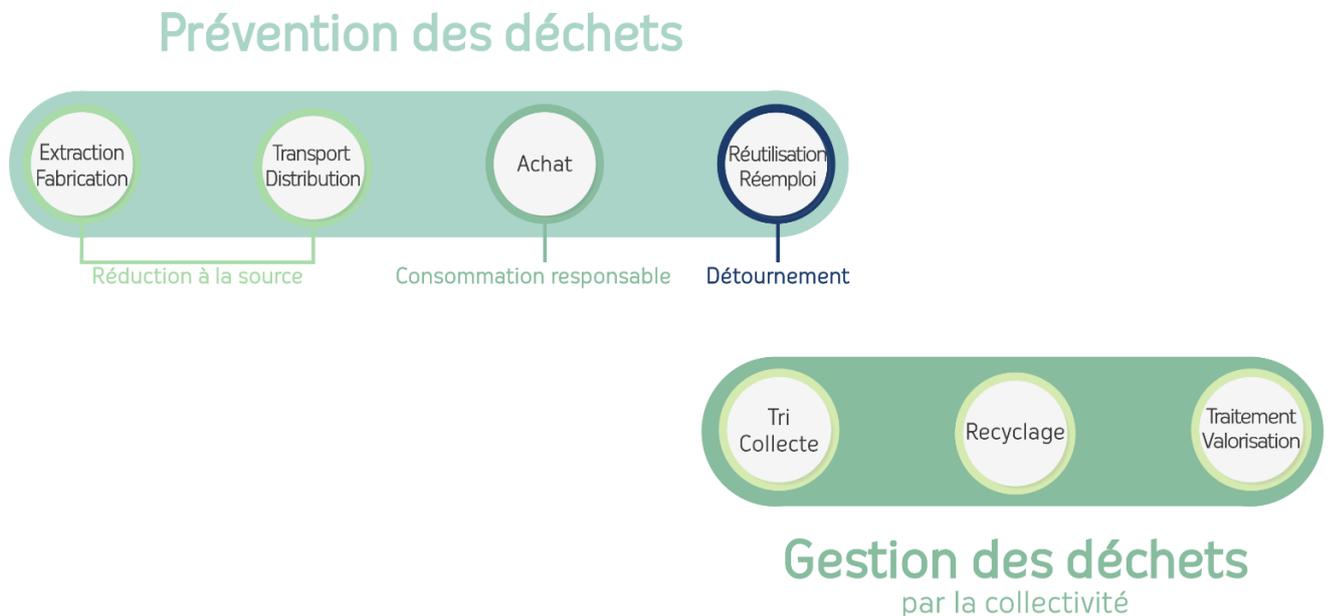


Figure 1: Champs d'action prévention- (Smictom Sud Est 35)

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre **d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis** à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Le SMICTOM Sud Est 35 est engagé depuis 2009 dans la prévention des déchets et a pu formaliser ces actions via différents programmes de prévention mis en œuvre sur le territoire :



Figure 2: Chronologie des différents plans de prévention du SMICTOM Sud Est 35

Dans la continuité de ces actions, le syndicat s'engage dans la formalisation de son PLPDMA pour la période 2022-2028.

## II) Table des matières

I)	Préambule :	2
II)	Table des matières	3
III)	Contexte	4
1)	Règlementation	4
2)	Présentation du SMICTOM	5
3)	Le programme « Territoire Économe en Ressources »	6
IV)	Modalités d'élaboration et de suivi du PLPDMA	7
1)	Étapes de mise en œuvre :	7
2)	Gouvernance du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	7
V)	Diagnostic Territorial	8
1)	Données géographiques et socio - économiques du territoire	8
2)	Organisation du service collecte	11
3)	Les données quantitatives du SMICTOM Sud est 35	13
4)	Caractérisation OMr 2015	16
5)	Analyse des actions de prévention mise en œuvre au SMICTOM	18
6)	L'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces)	20
7)	Conclusion et impacts sur le programme de prévention des déchets	21
VI)	Objectifs du PLPDMA	21
VII)	Les actions du programme	23
VIII)	Indicateurs d'évolution et de suivi du PLPDMA	32
1)	Les performances de collecte	32
2)	Indicateurs par enjeux	33
IX)	Glossaire	35

### III) Contexte

#### 1) Règlements

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets :

La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier Plan national de prévention de la production de déchets.

Les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010 rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets d'instaurer un plan de prévention des déchets.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise, quant à lui, le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.

Publiée en 2018, la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

Ces mesures sont renforcées par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, votée en février 2020, qui fait de la prévention et la gestion des déchets un enjeu primordial. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Le Programme National de Prévention des déchets 2021-2027(PNPD)

Ce plan s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 – Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services
- Axe 2 – Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation
- Axe 3 – Développer le réemploi et la réutilisation
- Axe 4 – Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets
- Axe 5 – Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Le PNPD fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010,

Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite par rapport à 2010,

Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,

Réduire le gaspillage alimentaire de 50% par rapport à 2015.

Au niveau local, le plan régional de la prévention et de gestion des déchets régit la prévention des déchets à l'échelle de la Bretagne. Ce plan régional concerne tous les types de déchets (dangereux et non dangereux) produits dans la région par les ménages, les activités économiques et ceux des collectivités et des administrations. Le plan de la région Bretagne PRPGD est acté pour 2020-2032.

Le plan vise à produire moins de déchets, à mieux trier et à valoriser les déchets produits, dans l'objectif d'atteindre le « zéro enfouissement » d'ici 2030 et le « zéro déchet » d'ici 2040.

Au niveau du territoire, les collectivités locales chargées de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un PLPDMA qui doit être compatible avec le plan régional et le plan national.

D'autres plans d'actions complémentaires peuvent être mis en œuvre. Ces plans d'actions viennent en complément des plans réglementaires, comme le programme « Territoire Économe en Ressources » de l'ADEME Bretagne dont le territoire du SMICTOM Sud Est 35 est lauréat.

## 2) Présentation du SMICTOM

Le SMICTOM SUD EST 35 exerce la compétence « collecte » et « prévention » des déchets ménagers et assimilés pour la Communauté d'Agglomération de Vitré, la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron et la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées, soit un bassin de population de 136 000 habitants (recensement 2020). Le territoire est mixte à dominance semi-rurale.

Depuis le 1er janvier 2019, la compétence traitement via le syndicat S3T'EC a été mutualisée avec celle du SMICTOM du Pays de Fougères.

Le territoire du SMICTOM SUD-EST 35 en quelques chiffres :

- 67 communes
- 1500 km<sup>2</sup> (55km Nord-Sud et 35km Est-Ouest) (soit 22% du département)
- 80% d'habitat individuel
- 20% d'habitat collectif (dont 80% sur Vitré)

Le SMICTOM est en charge de la prévention, de la pré-collecte, de la collecte et du tri des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire. Il est propriétaire de 9 déchèteries et de 3 Valoparc.

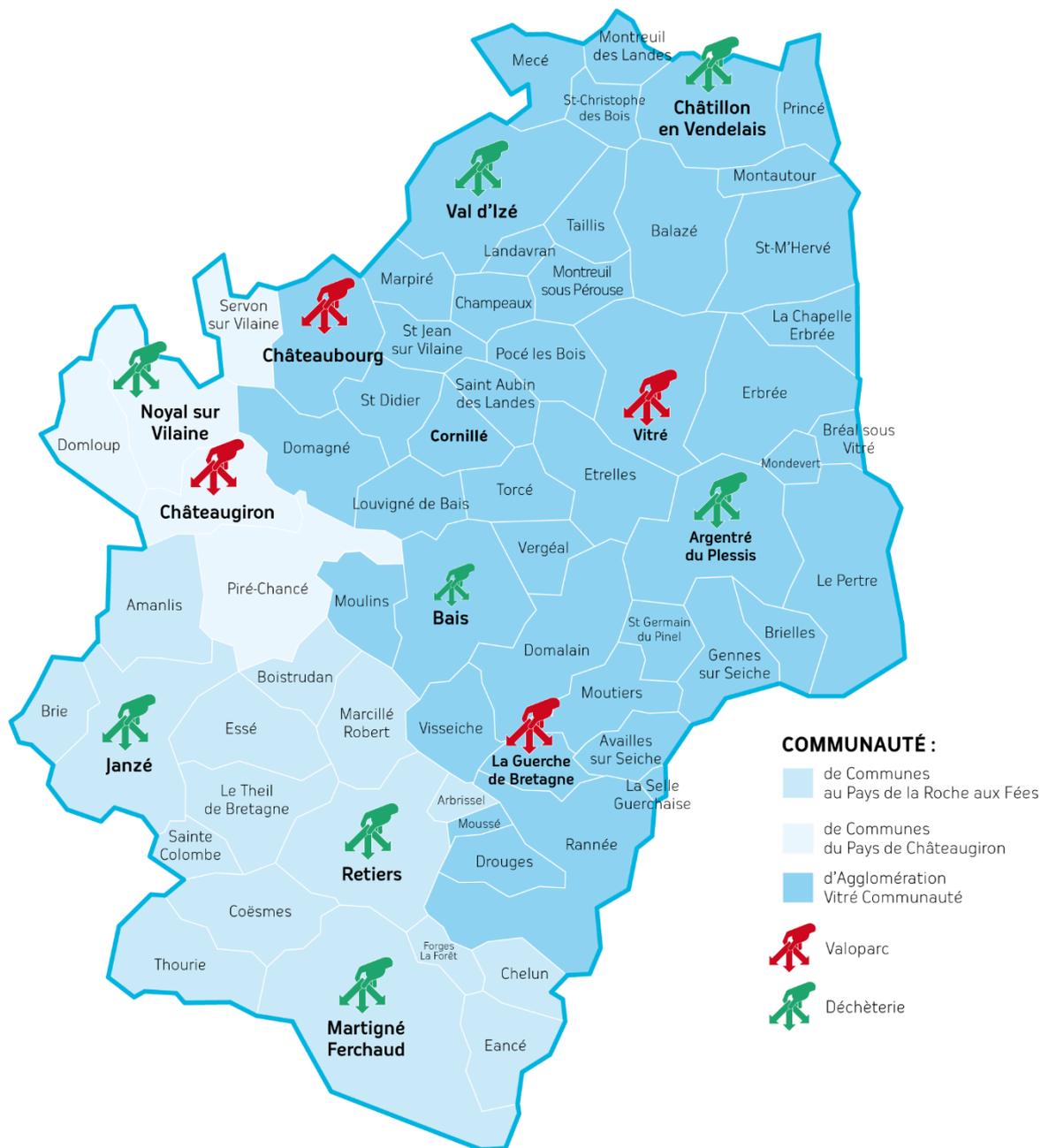


Figure 3: Carte du territoire et des équipements du SMICTOM SE 35

### 3) Le programme « Territoire Écône en Ressources »

Le SMICTOM Sud Est 35 et les 3 communautés de communes et d'agglomération adhérentes mènent conjointement un programme « TER ». Labélisé en février 2020 par l'ADEME régionale, le programme se décline en 7 axes et 16 actions qui seront mises en œuvre de 2021 à 2023.

Les actions de ce programme participent au déploiement de l'économie circulaire sur le territoire.

Elles sont tournées vers les associations, les acteurs économiques, le développement du réemploi et de la réparation, la valorisation des biodéchets. Les actions du PLPDMA quant à elles, sont principalement tournées vers les usagers et habitants du territoire.

Ces deux plans d'actions visent la réduction des déchets, le développement de l'économie circulaire sur le territoire et la préservation de nos ressources.

## IV) Modalités d'élaboration et de suivi du PLPDMA

### 1) Étapes de mise en œuvre :

Étapes	Calendrier prévisionnel
Présentation à la CCES pour validation globale du projet de PLPDMA.	Octobre 2021
Validation du projet PLPDMA par les instances syndicales	Bureau syndical octobre 2021 Comité syndical novembre 2021
Consultation du publique via internet sur le contenu du PLPDMA pendant un minimum de 21 jours.	Novembre 2021
Synthèse des différents avis reçus. Nouvel avis de la CCES si modification du projet de PLPDMA suite à la consultation du public.	Décembre 2021
Mise en ligne de la synthèse des observations du public sur internet avec les motifs de prise en compte ou de non prise en compte au plus tard à la date de publication du PLPDMA et pour trois mois au minimum.	Janvier 2022
Adoption du projet du PLPDMA par la collectivité	Décembre 2021
Publication du PLPDMA	Janvier 2022
Transmission au préfet et à l'ADEME dans un délai de 2 mois après l'adoption du PLPDMA	Février 2022
Bilan annuel, mise à jour des indicateurs et présentation à la CCES	Annuel à partir de décembre 2022

### 2) Gouvernance du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

#### L'équipe projet :

L'équipe projet élabore, met en œuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA.

#### La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) :

La mise en place de la CCES est obligatoire pour la réalisation d'un PLPDMA, elle permet de regrouper et d'organiser les idées et les actions à mener sur le territoire. Elle a un rôle de commission de concertation et de co-construction du programme d'actions. Un bilan lui est adressé tous les ans afin de pouvoir évaluer et réajuster ce programme qui se déclinera sur 6 ans.

Aux vues des sollicitations et des engagements pris dans le programme TER, le syndicat a souhaité ne pas mobiliser davantage les acteurs en instaurant une CCES restreinte.

Cette constitution pourra être amené à évoluer, notamment en fin de programme TER avec un élargissement à d'autres acteurs.

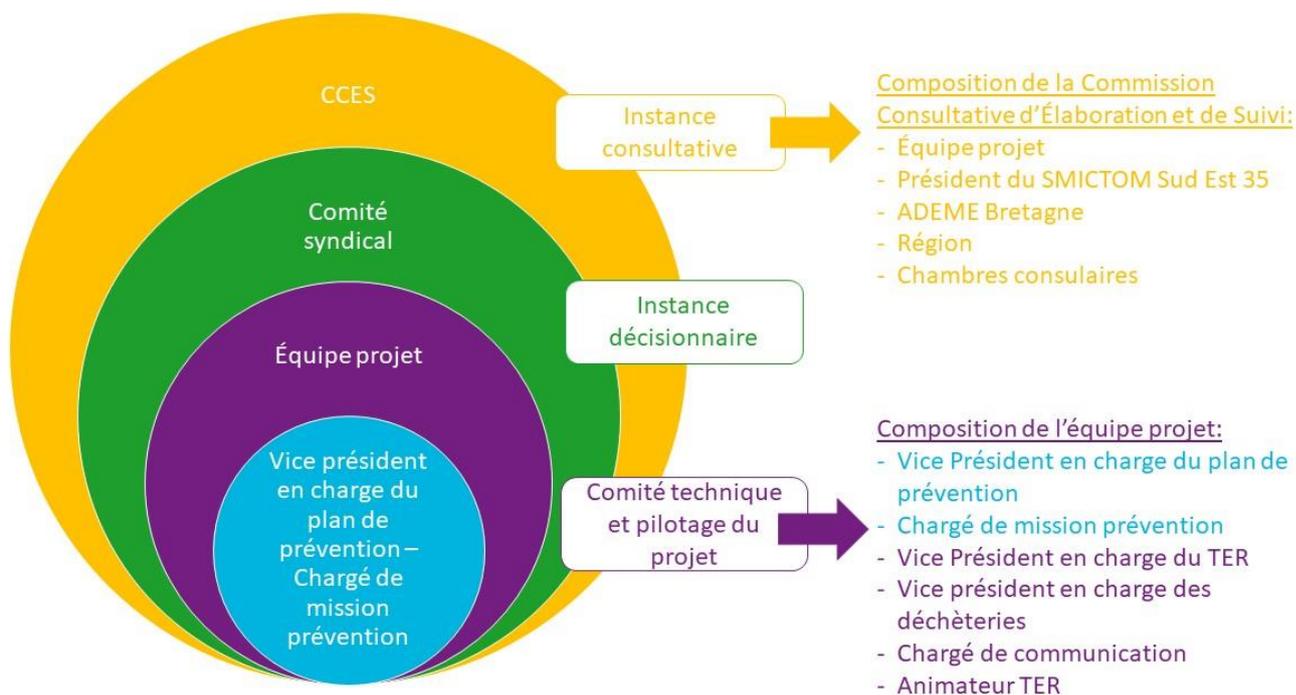


Figure 4: schémas gouvernance PLPDMA (SMICTOM Sud Est 35)

## V) Diagnostic Territorial

### 1) Données géographiques et socio - économiques du territoire

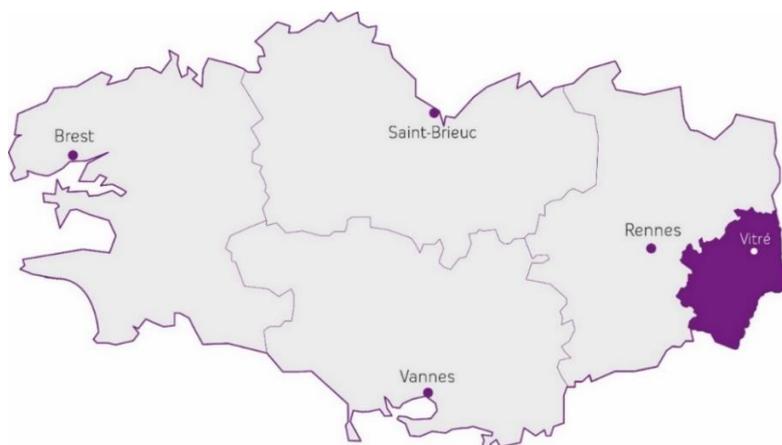


Figure 5: Situation du syndicat au sein de la Bretagne

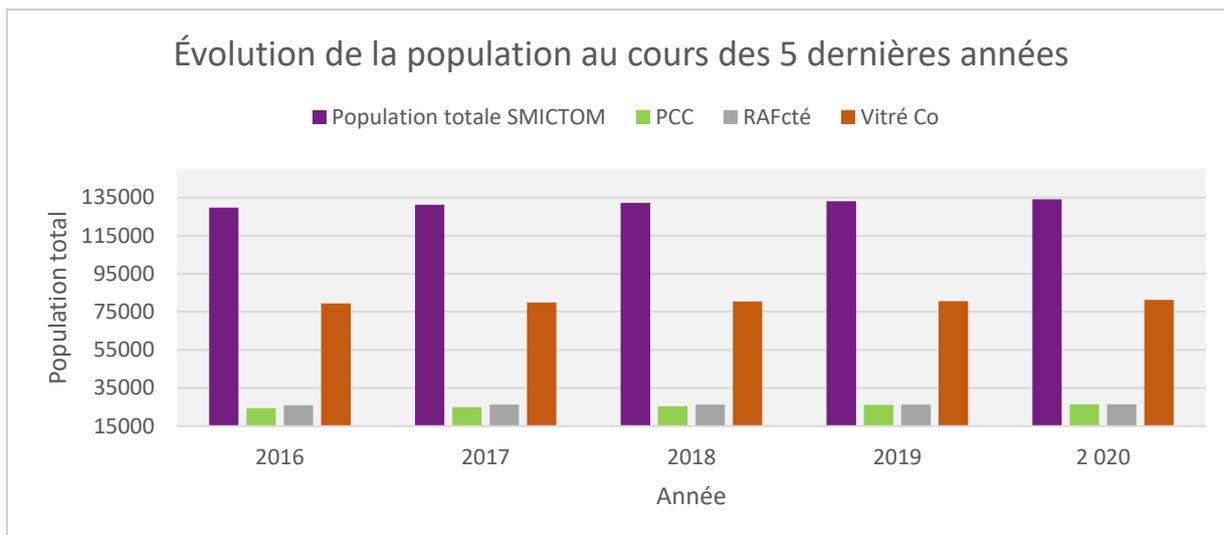


Figure 6 : Évolution de la population de 2016 à 2020

La population totale sur le territoire du SMICTOM est en hausse constante depuis 2016. (+2.6 %)

Le Pays de Chateaugiron Communauté, limitrophe de la métropole Rennaise, connaît la hausse la plus importante avec +8.53 %.

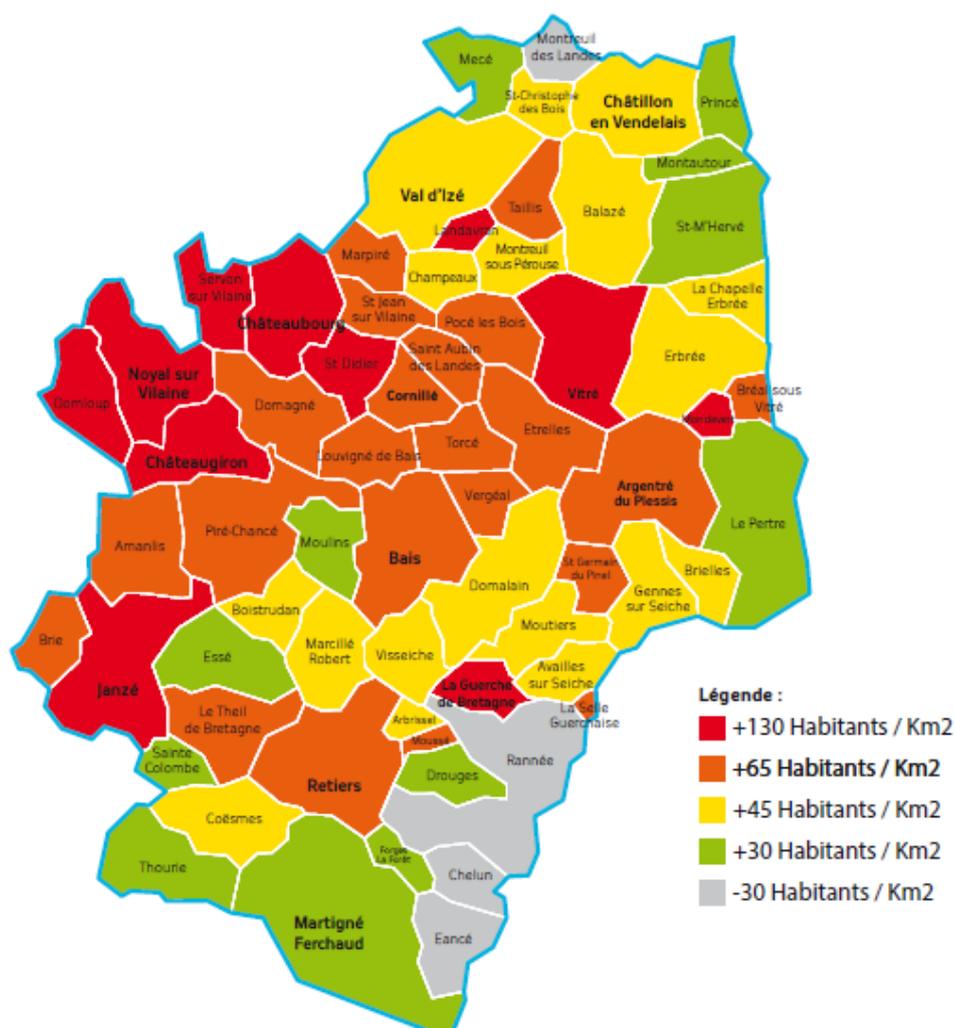


Figure 7: Densité de population par commune

Le territoire compte 3 pôles en termes de densité de population :

- Vitré
- Chateaubourg - Chateaugiron – Noyal Sur Vilaine
- Janzé

La répartition des habitants du territoire syndical est inégale avec une densité plus importante pour les communes les plus proches de la métropole de Rennes.

### Répartition de la population en fonction de l'âge (données 2018)

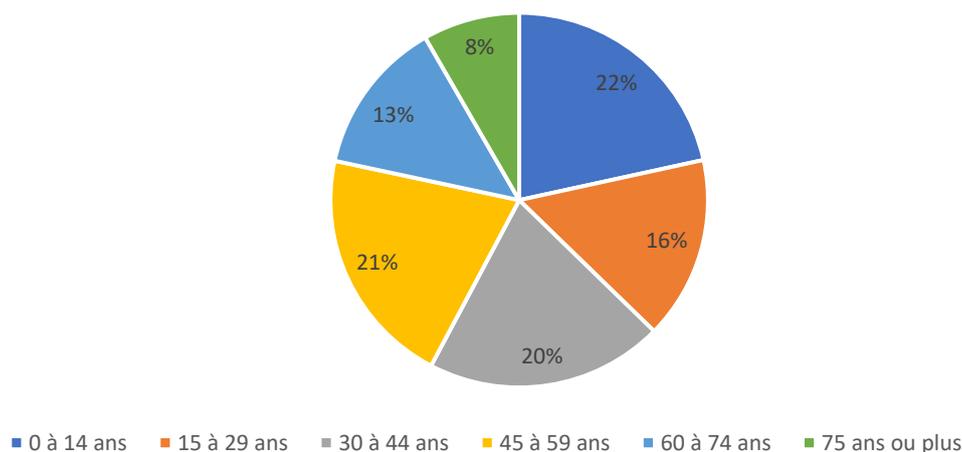


Figure 8: Répartition de la population en fonction de l'âge (INSEE 2018)

Sur le territoire, trois classes d'âges représentent chacune 20% ou plus, les 0-14 ans, les 30-44 ans et les 45-59 ans. La classe d'âges la moins représentée est celle des plus de 75 ans.

Cette répartition indique une forte part de la population potentiellement active.

	2018	%
<b>Ensemble</b>	105 067	100%
<b>Agriculteurs exploitants</b>	2 423	2,31%
<b>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</b>	3 360	3,20%
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	8 257	7,86%
<b>Professions intermédiaires</b>	<b>16 896</b>	<b>16,08%</b>
<b>Employés</b>	<b>16 822</b>	<b>16,01%</b>
<b>Ouvriers</b>	<b>19 082</b>	<b>18,16%</b>
<b>Retraités</b>	<b>25 972</b>	<b>24,72%</b>
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	12 254	11,66%

Figure 9 : Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (INSEE 2018)

Les retraités constituent la catégorie socio professionnelle la plus représentée bien que la proportion sur le territoire du SMICTOM soit en dessous (24.72%) de la moyenne régionale (31.2%).

La proportion de personnes sans activité professionnelle est quant à elle en dessous des moyennes régionales 11.66% sur le territoire syndical contre 14.7% pour la région Bretagne.

Ces données concordent avec la répartition par âge de la population sur le territoire.

Le territoire est marqué par une représentation importante des ouvriers (18,16% contre 13% à l'échelle régionale) et des proportions respectives des employés et professions intermédiaires au-dessus des moyennes régionales (15.1% et 13.7%). Les moyennes des cadres et des artisans, des commerçants et des chefs d'entreprises sont proches de la moyenne régionale. Les exploitants agricoles sont au-dessus des moyennes régionales (2.31 % contre 1.3 % pour la Bretagne)

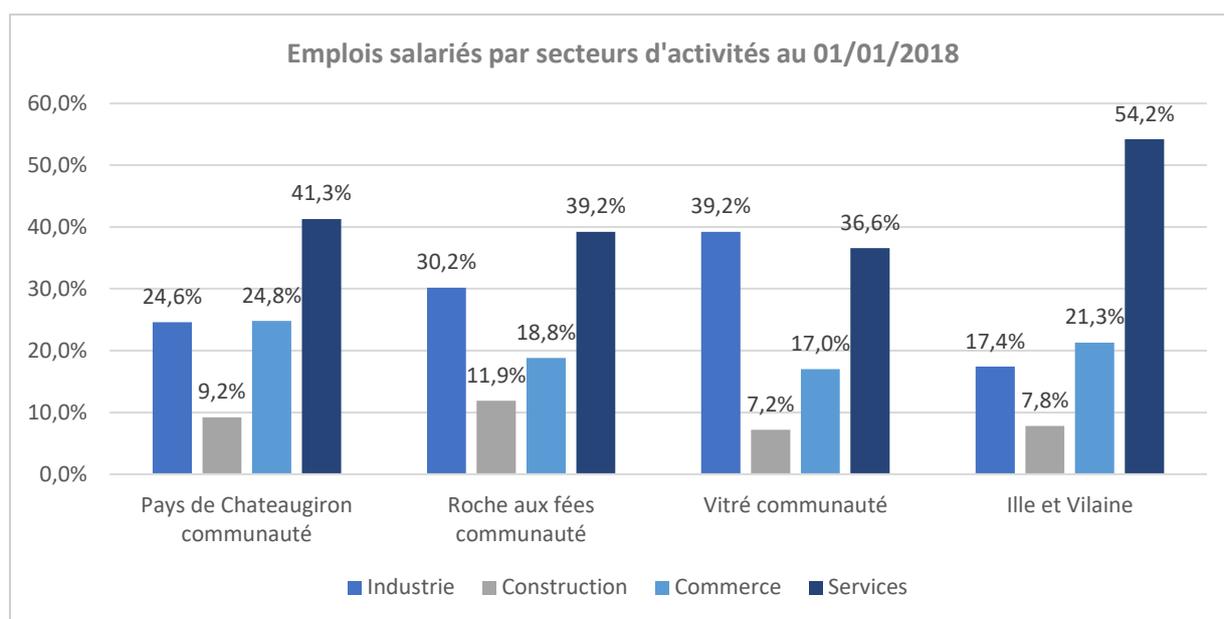


Figure 10 : Répartitions des emplois salariés par secteur d'activités (INSEE 2018)

Les services et l'industrie sont les principaux secteurs générateurs d'emploi sur le territoire du SMICTOM. Avec 31.3 % d'emploi dans le secteur industriel contre 17.4 % sur le département l'industrie représente un secteur important pour le territoire.

#### Synthèse :

*Le territoire du SMICTOM Sud est 35 est un territoire mixte avec une forte prépondérance de logements individuels (80%), cette répartition guidera les choix d'actions à mener dans la prévention des déchets.*

*La forte proportion de population active est également à prendre en compte dans le choix des actions de sensibilisation à mener auprès des habitants du territoire.*

## 2) Organisation du service collectif

Sur le territoire, le mode de collecte des déchets est mixte. Les déchets ménagers et non ménagers peuvent être collectés en porte à porte ou en apport volontaire selon les choix des communes tout comme les déchets issus du tri sélectif ; à l'exception près des emballages « verre » et des « papiers » qui, eux, sont systématiquement collectés en apport volontaire à l'échelle du Smictom SE 35.

### La collecte en porte à porte

La pré collecte est assurée en régie depuis le 01 janvier 2012.

Ordures ménagères résiduelles : bacs gris individuels (dont le volume dépend du nombre de personnes au foyer) ou collectifs si nécessaire (ex : habitat vertical).

<b>Grille de dotation des bacs individuels</b>	
<b>Nombre de personnes au foyer</b>	<b>Volume du bac</b>
1 personne	80 L
2 à 3 personnes	120 L
4 à 5 personnes	180 L
6 personnes et plus	240 L
Collectifs	360 ou 600 L

Emballages secs : sacs jaunes, ou bacs jaunes si nécessaire (ex : habitat vertical, professionnels, bâtiments publics).

La collecte est aujourd'hui réalisée une fois par semaine pour tous les flux, sur l'ensemble du territoire.

Depuis la mise en place de la tarification incitative effective en 2019, la fréquence de présentation des bacs OM des particuliers est en moyenne toutes les 2-3 semaines.

Le syndicat a prévu un passage de la collecte en collecte tous les 15 jours (C0,5) au 1er janvier 2022.

Cette réduction de la fréquence de collecte permettra d'adapter le service à son utilisation, de réduire l'impact environnemental de la collecte et de limiter la hausse des coûts pour l'utilisateur.

#### **La collecte en bornes d'apport volontaire**

Le Verre est collecté à 100% en BAV depuis le 01/01/2012 et le papier à 100% également depuis le 01/01/2017.

Dans le cadre de la TEOMi, environ 350 BAV OM sont en place et équipées de systèmes d'accès par badges individuels.

Environ une quinzaine de communes (d'une taille moyenne d'environ 1000 habitants) ont complètement substitué leurs zones agglomérées par de la collecte en BAV. Deux ou trois communes ont des projets en cours qui devraient être réalisés en 2021.

D'autres part, depuis plusieurs années, les BAV sont installées systématiquement dans les nouveaux lotissements en lieu et place de collectes en porte à porte.

Plusieurs hypercentres historiques ont également été substitués par ce mode de collecte.

La mise en place de la tarification incitative accélère le développement des installations de BAV. Le projet de collecte en C0,5 également.

Le SMICTOM prend en charge le financement du matériel aérien et semi-enterré. La commune finance le génie civil et la plus-value si elle fait le choix d'un matériel enterré.

Depuis le 1er janvier 2019, le SMICTOM SUD EST 35 a transféré la compétence « traitement » des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi, les SMICTOM SUD EST 35 et Pays de Fougères ont créé un nouveau Syndicat : un syndicat de traitement en commun dénommé « S3T'ec ».

### 3) Les données quantitatives du SMICTOM Sud est 35

En 2020 ce sont 64 467 tonnes de déchets tous flux confondus qui ont été collectées par les services du SMICTOM.

Ces tonnages sont répartis ainsi :



Figure 11: Synthèse des tonnages collectés en 2020 (Rapport activités du SMICTOM)

Ces tonnages sont en hausse par rapport à 2019(62 936 tonnes collectés). La population totale sur le territoire syndicale est également en hausse. Aussi, il convient de comparer les performances de collecte, à savoir les ratios de déchets produits ramenés à l'habitant sur une année.

En 2019, cette performance était de 456 KG/hab. En 2020 elle est de 474 kg par habitant soit une augmentation de 18 kg par habitant. Hausse principalement sur le flux déchèteries comme présenté ci-après.

## Evolution des performances de collecte de 2010 à 2020 en kg/hab

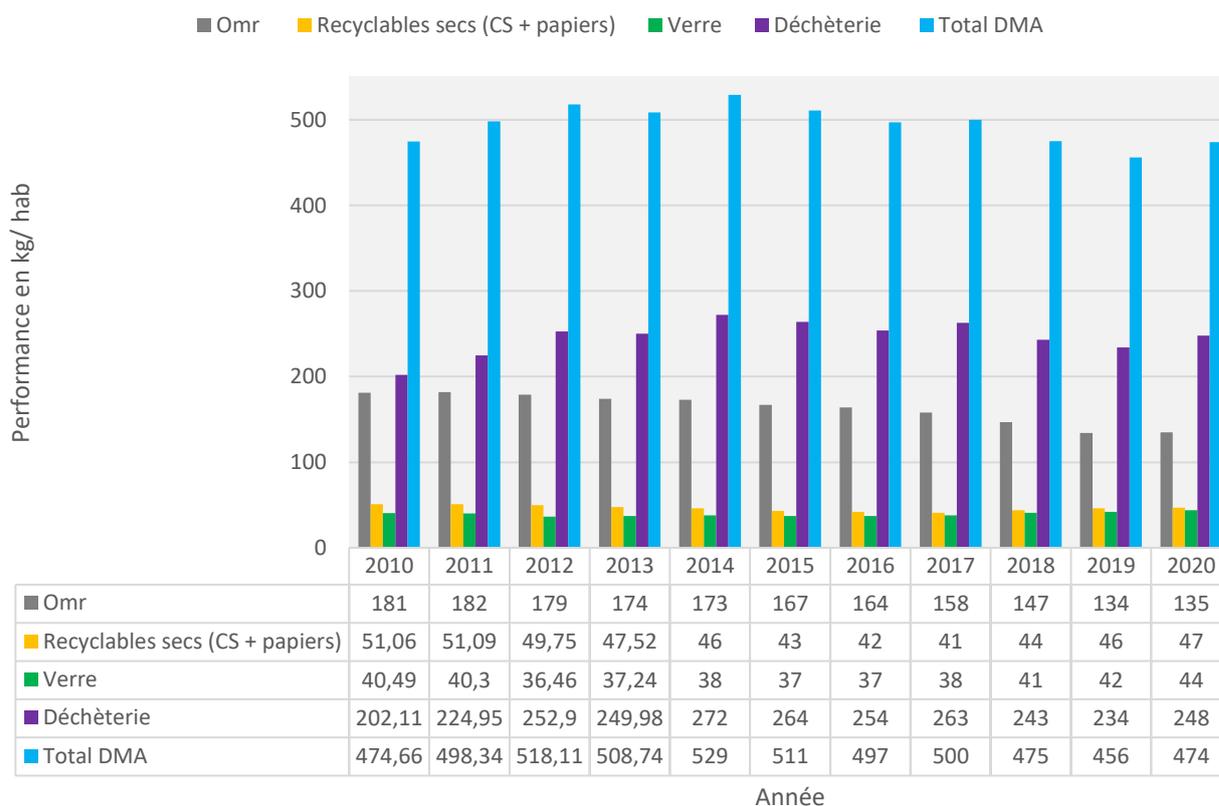


Figure 12: Évolution des performances de collecte du SMICTOM Sud Est 35

L'augmentation des performances de collecte par habitant se retrouve principalement au niveau des déchèteries.

Les tonnages en déchèteries étant importants, 248 kg par an et par habitant, un focus sur la répartition de ces apports semble important :

## Répartition des apports en déchèteries par flux en 2020 en %

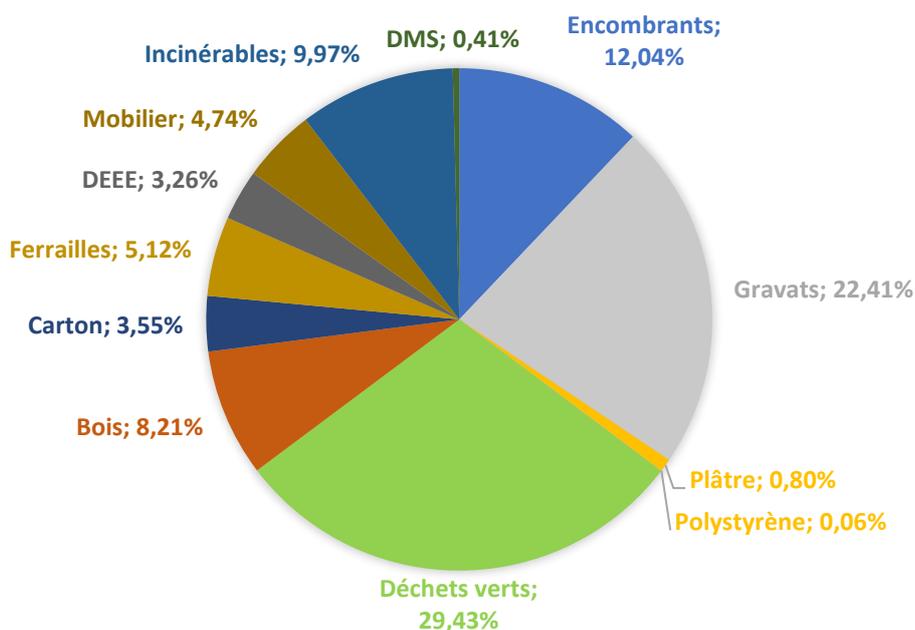


Figure 13: Répartition des apports en déchèteries du SMICTOM en 2020

Les principaux flux captés en déchèteries sont les déchets verts et les gravats puis les encombrants. Le flux de déchets verts en déchèteries a augmenté entre 2019 et 2020 de 1 477 tonnes soit près de 9kg par habitant et par an.

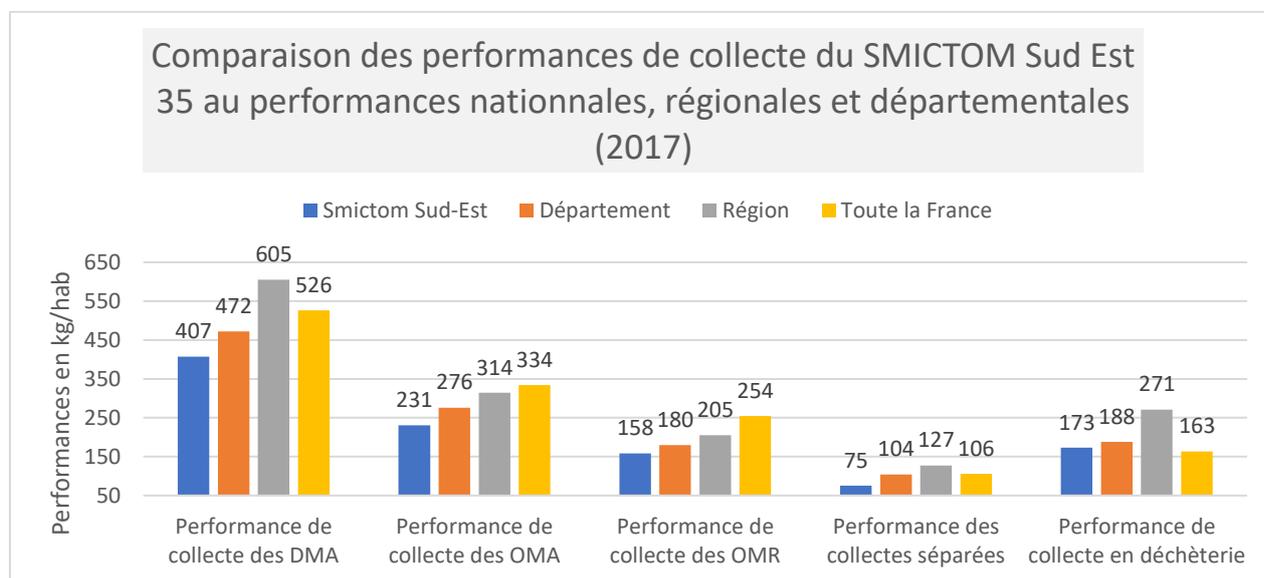


Figure 14 : Comparaison des performances de collectes (SINOE)

Pour l'ensemble des flux les performances du SMICTOM Sud Est 35 sont en dessous des moyennes nationales, régionales et départementales. Seules les performances en déchèteries sont au-dessus de la moyenne nationale.

Cet écart est marqué par un fort apport de déchets verts en déchèteries qui se retrouve sur l'ensemble du territoire Breton.

La performance de production d'OMR du SMICTOM, bien en dessous de la moyenne nationale, départementale ou régionale implique que les habitudes de prévention et de tri des déchets sont bien ancrées sur le territoire.

**Synthèse :**

*Chaque usager du SMICTOM produit en moyenne 474 kg de déchets par an.*

*Depuis 2010, les performances de collecte des Ordures ménagères résiduelles sont en baisse – 25.41%. Cette baisse peut être attribuée à une prise de conscience constante des habitants du territoire, aux actions de prévention menées depuis 2009 et à la mise en place de la tarification incitative depuis 2019.*

*Les tonnages collectés en déchèteries restent cependant importants et notamment la part de déchets verts.*

**4) Caractérisation OMr 2015**

CATEGORIES	% sur humide	Tonnages	
	2015	21886	kg/hab
Déchets putrescibles	33,97	7 435	57,96
Papiers	8,48	1 856	14,47
Cartons	4,36	954	7,44
Composites	1,74	381	2,97
Textiles	2,36	517	4,03
Textiles sanitaires	16,23	3 552	27,69
Plastiques	15,29	3 346	26,09
Combustibles non classés	2,91	637	4,97
Verre	2,67	584	4,56
Métaux ferreux	2,84	622	4,85
Autres métaux	2,7	591	4,61
Déchets spéciaux	0,25	55	0,43
Fines < 8 mm	6,21	1 359	10,60

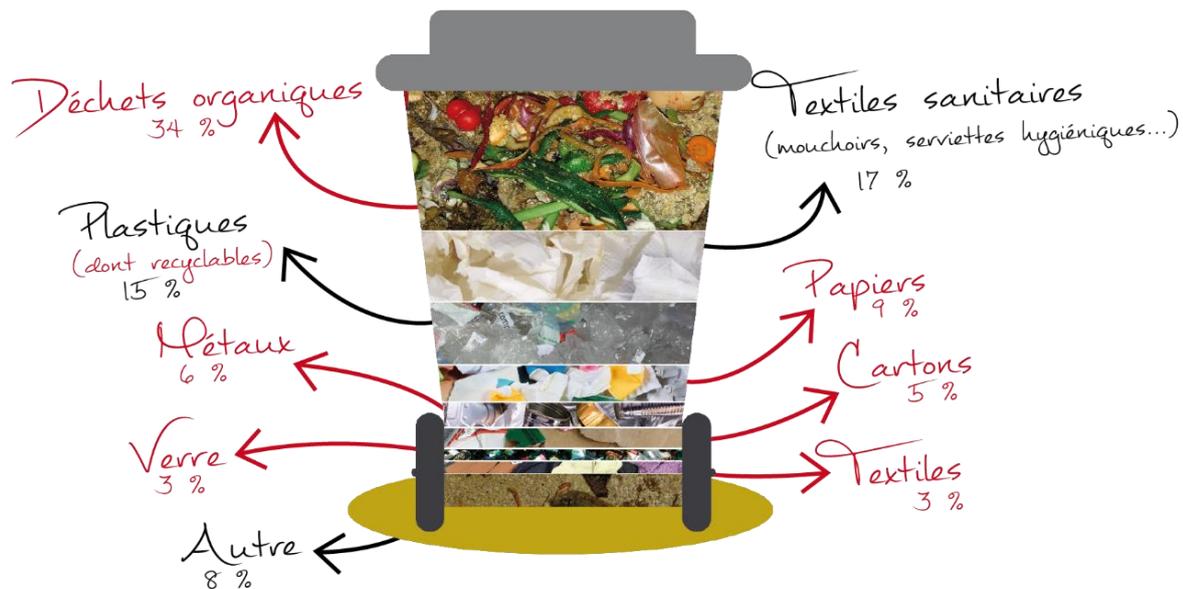


Figure 15: Illustration d'une poubelle type des foyers du SMICTOM Sud Est 35, caractérisation de 2015

Une nouvelle caractérisation des OMr sera effectuée fin 2021 afin d'actualiser les données.

Les indicateurs et objectifs pourront alors être revus en CCES fin 2022 lors de la présentation du bilan annuel.

Sur la base de la caractérisation 2015 des OMr du SMICTOM Sud Est 35 les principaux gisements d'évitement sont les suivants (d'un point de vue quantitatifs) :

- Les déchets organiques ou biodéchets (34 %)
- Les déchets recyclables présents dans les OMr (environ 26%)
- Les déchets de textiles sanitaires (17%)

Sur ce constat, il semble donc important de mener des actions de prévention favorisant la diminution des OMr ciblée sur ces déchets : Déchets organiques, recyclables dans les OMr, déchets de textiles sanitaires.

## 5) Analyse des actions de prévention mise en œuvre au SMICTOM

Action	Description	Point fort	Axe d'amélioration
<b>Eco exemplarité du SMITOM</b>	Mise en place du compostage et lombricompostage. Potager collaboratif. Gourdes, carafes et vaisselle réutilisable. Gestion différenciée des espaces verts sur les déchèteries et éco pâturage. Réduction des fréquences d'impression et utilisation de papier recyclé dès que possible.	Visibilité des actions compostage – lombricompostage potager au niveau du circuit pédagogique du centre de tri.	Étendre l'éco pâturage et la gestion différenciée des espaces verts sur les déchèteries et valoparc. Diminuer les impressions papier. Développer davantage l'éco exemplarité.
<b>Distributions de composteurs</b>	Le SMICTOM Sud-Est 35 propose aux habitants de son territoire, d'acquérir un composteur à un tarif préférentiel. Chaque année 6 distributions de composteurs sont ainsi organisées. Durant la distribution une formation est réalisée par un professionnel.	La formation au compostage réalisé par un professionnel. Itinérance des lieux de distributions. Équipements de 1000 foyers annuels. Newsletter.	Communiquer sur l'action. Améliorer le suivi des habitants équipés. Beaucoup de renouvellement.
<b>Accompagnement à la mise en place de composteurs collectifs</b>	Le SMICTOM accompagne les usagers en habitat collectif qui en font la demande dans la mise en place de sites de compostage partagé. Un suivi d'une année est réalisé Le SMICTOM accompagne également les établissements autonomes	Le suivi des sites sur un an.	Peu de demande. Peu de sites en fonctionnement. Fourniture de structurant parfois difficile. Difficulté d'implantation de sites sur les communes les plus urbaines.
<b>Bons broyeurs</b>	Le SMICTOM Sud-Est 35 propose aux habitants de son territoire qui en font la demande, un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés.	Conventions avec des professionnels de la location de matériel.	Visibilité de l'action.
<b>Mise en place de locaux seconde vie dans les déchèteries et valoparc</b>	Chaque déchèterie et valoparc est équipé d'un local ou caisson seconde vie. Les objets encore utilisables déposés dans ces locaux sont collectés par des associations dans le but d'être remis en vente à tarif solidaire.	Partenariat avec les structures du réemploi locales. Détournement d'objets en bon état des bennes.	Qualité des objets déposés en dons et sensibilisation des usagers au réemploi.
<b>Mise en avant des acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation</b>	Le SMICTOM Sud Est 35 relaie les événements des acteurs du réemploi et de la réparation. Un guide et un annuaire sur ces thématiques sont en rédaction.	Relai et promotion des initiatives locales.	Guide du réemploi et annuaire en création. Événements en faveur de la thématique.
<b>Documents de sensibilisation</b>	De nombreux guides et documents sont réalisés par le SMICTOM et mis	Format guides Accessibilité	Refonte des guides les plus anciens, création

	à disposition des usagers sur simple demande. Des versions papier ou numérique existent pour chaque guide.		d'une unité graphique sur la prévention.
<b>Accueil nouveaux arrivants</b>	Chaque nouvel arrivant reçoit un courrier l'informant des dispositions de collecte des déchets sur le territoire ainsi que des éléments de sensibilisation à la prévention. (STOP PUB, Guide du tri, Guide de prévention) Ce courrier est complété par un kit d'accueil remis par les mairies sur demande.	Sensibiliser chaque usager	
<b>Sensibiliser les scolaires</b>	Parcours pédagogique : Le SMICTOM organise des visites scolaires grâce à un parcours pédagogique et des ateliers ludiques mis en place autour du Centre de valorisation Energétique et du Centre de Tri. Bornes papier devant les écoles. Mallettes d'activités en lien avec la prévention et le tri des déchets remis à chaque école et centre de loisirs du territoire.	Sensibiliser les plus jeunes et éveiller leur curiosité.	Accompagnement sur le compostage et thématiques plus prévention.
<b>Mise à disposition outils pour les manifestations</b>	Afin de faciliter le geste du tri sur les événements, des Bacs floqués sont mis à disposition par le SMICTOM ainsi que des oriflammes pour matérialiser les points tri.	Consignes de tri simples, visibles et adaptées aux événements.	Accompagner sur la prévention.
<b>Prêt de matériel de sensibilisation à la prévention et au tri</b>	Création et prêt de matériel de sensibilisation. Chaque année des associations, manifestations, établissements du territoire réalisent des opérations de sensibilisation à la prévention et au tri. Le SMICTOM met gratuitement à leur disposition du matériel afin de les soutenir dans cette démarche.	Relai des associations.	Renouvellement de certains équipements.
<b>Subvention aux associations</b>	Depuis 2012, le SMICTOM soutient des actions locales au travers de subventions aux associations, afin de faire émerger des projets permettant la réduction des déchets, tant en quantité qu'en nocivité.	Soutien financier pour valoriser les initiatives locales.	Subvention utilisée principalement pour de l'achat de gobelets réutilisables.

En 2021, une enquête a été réalisée auprès des habitants du territoire.

L'analyse de cette enquête montre que 69% des habitants disent chercher à réduire les déchets de leur foyer. Cette donnée confirme l'implication des habitants du territoire et leur sensibilisation à la prévention des déchets.

L'étude révèle que les publics jeunes 18/24 ans sont les moins sensibilisés. Il sera donc important de trouver des canaux afin de mieux les toucher.

Les thématiques les mieux intégrées par les habitants sont le compostage et l'évitement du suremballage. Un amalgame entre le tri et la prévention est cependant régulièrement effectué. Le tri ne permettant pas l'évitement du déchet.

Les thématiques à approfondir sont le réemploi, la consommation responsable et le gaspillage alimentaire.

*Synthèse :*

*La dernière caractérisation des ordures ménagères du territoire a permis d'identifier les déchets présents sur lesquels il est important d'agir. Biodéchets, déchets recyclables dans les ordures ménagères et textiles sanitaires.*

*Les différentes actions de prévention menées par le SMICTOM concordent vers la réduction de ces déchets. Les habitants du territoire sont majoritairement sensibilisés à la prévention des déchets, certains axes sont cependant à approfondir comme le réemploi, la consommation responsable et la gestion des biodéchets.*

## 6) L'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

Le tableau suivant permet de mettre en évidence les atouts, faiblesses opportunités et menaces identifiés autour du projet de PLPDMA.

<p><b>ATOUT</b></p> <p>Plan de prévention depuis 2009</p> <p>Tarifification incitative</p> <p>Passage CO,5</p> <p>Programme TER</p>	<p><b>FAIBLESSE</b></p> <p>ère</p> <p>1 formalisation du PLPDMA</p> <p>Service avec faibles moyens humains</p> <p>Manque de visibilité des actions auprès du grand public</p>
<p><b>OPPORTUNITÉS</b></p> <p>Dynamique de territoire engagée depuis le PLP</p> <p>Cadre réglementaire</p> <p>Prise de conscience de la population</p> <p>Extension des consignes de tri</p>	<p><b>MENACES</b></p> <p>Maintenir une dynamique sur 6 ans</p> <p>Ne pas surmobiliser les acteurs</p> <p>Changement de comportement difficile à initier</p> <p>Forte production de végétaux</p>

## 7) Conclusion et impacts sur le programme de prévention des déchets

Afin d'atteindre les objectifs fixés par ce PLPDMA et conduire le territoire vers une gestion raisonnée des ressources, le programme sera axé sur les enjeux de réduction des déchets suivants:

- La prévention et le tri à la source des biodéchets
- Favoriser le réemploi, la réutilisation et la réparation
- Diminuer les déchets recyclables encore présents dans les OMr
- Sensibiliser aux alternatives zéro déchet

Des semaines thématiques ont été identifiées comme portes d'entrées pour sensibiliser les usagers :

Journée mondiale du recyclage	18-mars
Quinzaine du compostage	Mars- avril
Journée mondiale de la Terre	22-avr
Journée mondiale de l'environnement	05-juin
Semaine européenne du développement durable	Sept octobre
Journée internationale du gaspillage alimentaire	29 septembre
Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire	16 octobre
SERD	Novembre

## VI) Objectifs du PLPDMA

Compte tenu de la typologie d'habitat, du déploiement d'un programme « Territoire Économe en Ressources » sur le territoire et des gisements identifiés comme prioritaires les objectifs se déclineront sur :

- 1- La sensibilisation générale à la prévention et au tri des déchets
- 2- La prévention et le tri à la source des biodéchets
- 3- La baisse des tonnages DMA
- 4- La promotion et le déploiement du réemploi et de la réparation

Les actions de prévention seront principalement tournées vers les ménages. Les associations et les scolaires seront également ciblées.

**Objectifs en cohérence avec les plans nationaux et régionaux :**

		<b>Objectifs règlementaires nationaux et Régionaux</b>	<b>Objectifs SMICTOM Sud Est 35</b>
<b>DMA</b>	Prévention et réduction des quantités de DMA produits par habitants	Réduction des DMA, hors végétaux de 25 % en 2030 par rapport à 2016	En 2016 407.51 kg/hab hors DV Objectif 2030 : 330 Kg/Hab
<b>Végétaux</b>	Prévention et réduction des quantités de végétaux	Réduction de 20 % en 2030 par rapport à 2016	En 2016 91 Kg/ hab DV Objectif 2030 : 80 Kg/hab
<b>Déchets organiques</b>	Tri à la source des biodéchets	Mise à disposition des moyens de tri à la source pour tous les producteurs d'ici 2023. Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr à 20 % en 2025 à 15 % en 2030	Respect des objectifs nationaux
<b>Plastiques</b>	Extension des consignes de tri Valorisation des plastiques	Généralisation avant 2022 Tendre vers le 100 % plastiques recyclés	Respect des objectifs nationaux en lien avec S3T'ec
<b>DAE</b>	Prévention et réduction des quantités de DAE par unité de valeur produite	Réduction Respect de la réglementation 5 flux. Facturation des producteurs	Contrôle d'accès mis en œuvre facturation en déchèteries. Facturation via TEOMi ou redevance incitative pour les DMA
<b>Réemploi</b>	Développement de l'offre réemploi	Offre de réemploi pour tout usager par bassin de vie	Développer et structurer la filière du réemploi sur le territoire du SMICTOM d'ici 2028. Axe fort programme TER
<b>Recyclage</b>	Collecte des déchets recyclables	Viser 100% de collecte	Respect des objectifs nationaux
<b>Valorisation matière</b>	Augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière notamment organique	65 % en masse en 2025 (DNDNI)	En lien avec objectifs déchets organiques + accompagnement des projets S3T'ec
<b>Déchets BTP</b>	Réemploi, recyclage ou valorisation matière dans la commande publique Valorisation sous forme matière des déchets du BTP	Obligation de réemploi, réutilisation ou du recyclage des déchets pour 60% en masse des matériaux utilisés par an de chantier Valorisation matière d'au moins 70 % des DND de construction et démolition	Suivi des démarches nationales, Définition des REP
<b>Tarifification</b>	Mise en place de la tarification incitative	40 % de la population bretonne en 2025	Syndicat en TEOMi depuis 2019
<b>Partenariats</b>	Partenariats particuliers avec les éco organismes	Modalité de conventionnements avec chacun des éco organismes portant sur la déclinaison régionale de leurs engagements nationaux et leur contribution aux actions du plan	Conventions effectives Acteur dans la mise en œuvre d'expérimentations

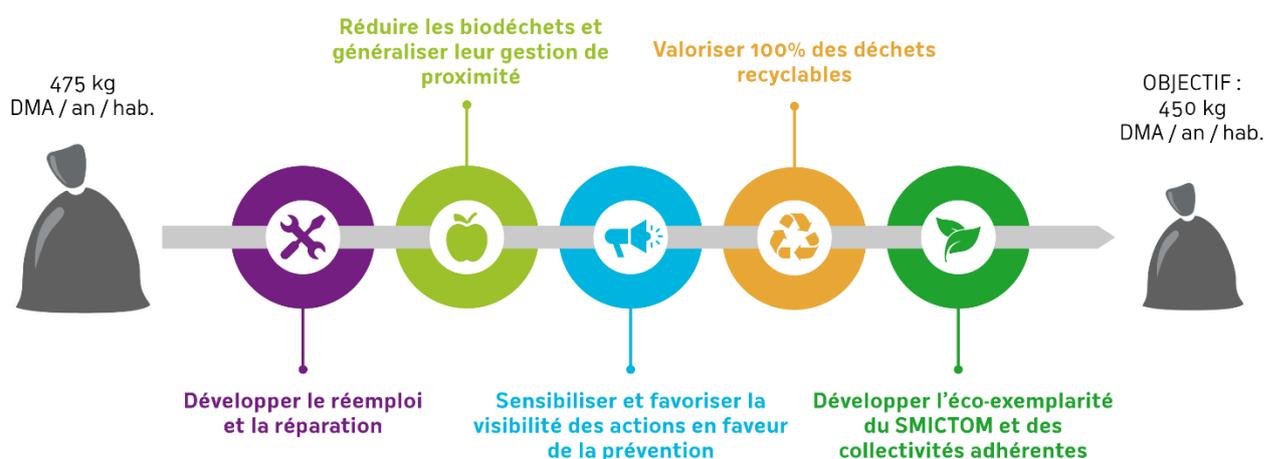
Les objectifs du SMICTOM ont été adaptés à ses performances qui sont en dessous des moyennes nationales et régionales. Le but du SMICTOM étant de se fixer des objectifs ambitieux et pragmatiques.

## VII) Les actions du programme

5 grands enjeux ont été retenus pour ce programme d'actions :

- Axe 1 : Développer le réemploi et la réparation
- Axe 2 : Réduire les biodéchets et généraliser leur gestion de proximité
- Axe 3 : Sensibiliser et favoriser la visibilité des actions en faveur de la prévention
- Axe 4 : Valoriser 100% des déchets recyclables
- Axe 5 : Éco exemplarité de la collectivité

### PLPDMA SMICTOM SUD-EST 35



Les fiches actions du programme :

## Axe 1 : Développer le réemploi et la réparation

En premier lieu, une étude sur le déploiement et la structuration de la filière du réemploi et de la réparation sur le territoire syndical est en cours. Cette étude permettra de compléter le diagnostic du territoire et d'affiner les objectifs et actions à mettre en œuvre.

Description de l'action	Cible	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre
<b>Action 1 : Soutenir et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation</b>			
<p>Le réemploi, la réparation et la réutilisation permettent la réduction des déchets et amènent vers un changement des modes de consommation.</p> <p>Aussi le SMICTOM souhaite mettre en avant ces actions via différents leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de documents de communication pour faire connaître les alternatives au neuf et les initiatives locales.</li> <li>- Soutenir et mettre en avant les acteurs locaux par un relai de communication.</li> <li>- Mise en œuvre d'événements impulsés par le programme TER de 2021 à 2023.</li> <li>- Création d'un annuaire du réemploi</li> </ul>	Usagers et acteurs du territoire	Donner de la visibilité aux acteurs et amener vers un changement de comportement	En cours. Déploiement dès 2022
<b>Action 2 : Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation</b>			
<p>Action impulsée par le programme TER entre 2021 et 2023. AMO sur le déploiement de la filière en cours sur le territoire</p> <p>Consolider les partenariats actuels.</p> <p>Mettre en place de nouvelles zones de réemploi.</p>	Ensemble du territoire	<p>Déployer et structurer la filière sur le territoire</p> <p>Détourner les objets encore utilisables et étoffer l'offre seconde main</p>	2021-2023 : TER
<b>Action 3 : Développer la collecte préservante en déchèteries</b>			
<p>Afin de favoriser le réemploi et sensibiliser le plus grand nombre d'usagers, le syndicat met en place des locaux de seconde vie en déchèteries.</p> <p>Mise en place de locaux de collecte au sein des déchèteries, partenariat avec des structures locales du réemploi.</p> <p>Refonte de la communication sur ces locaux pour simplifier l'appropriation du lieu et des consignes par les usagers.</p>	Habitants du territoire	<p>Détourner les objets encore réutilisables des bennes de déchèteries</p> <p>Favoriser la solidarité et le développement de l'insertion par le travail</p>	En cours. 2022-2028

## Axe 2 : Réduire les biodéchets et généraliser leur gestion de proximité

En premier lieu, une étude sur l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets sur le territoire syndical sera menée fin 2021- début 2022. Cette étude permettra de compléter le diagnostic du territoire et d'affiner les objectifs et actions à mettre en œuvre.

Description de l'action	Cible	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre
<b>Action 1 : Définir et instaurer un schéma territorial de gestion des biodéchets</b>			
Impulser dans le cadre du programme TER, un AMO sur le tri à la source des biodéchets doit permettre de guider le syndicat sur les solutions de déploiement du tri à la source comme l'exige la réglementation. Les actions 2.3.4 de l'axe 2 pourront être amené à évoluer suivant la mise en place de ce schéma	Ensemble du territoire	Développer, structurer et pérenniser la politique globale de gestion des biodéchets sur le territoire syndical. Répondre aux objectifs réglementaires.	AMO 2022 Mise en place et suivi du schéma dès 2023
<b>Action 2 : Déployer le compostage individuel</b>			
Les déchets fermentescibles représentent une part importante de la composition des OMR. Composter permet de valoriser cette matière directement sur place. Afin d'encourager le compostage, le SMICTOM réalise annuellement des ventes de composteurs : Environ six fois par an, le SMICTOM organise des distributions de composteurs subventionnés à hauteur de 50% sur différentes communes de son territoire. Lors de cette distribution, une formation avec un maître composteur est proposée pour répondre aux différentes questions des citoyens.	Habitants du territoire	Proposer une solution de tri des biodéchets à l'ensemble des usagers Accompagner les citoyens dans leur démarche de réduction des déchets. Sortir les biodéchets des OMr	En cours
<b>Action 3 : Déployer le compostage collectif</b>			
Les déchets fermentescibles représentent une part importante de la composition des OMR. Composter permet de valoriser cette matière directement sur place. Afin d'encourager à la pratique du compostage les usagers en habitat collectif le SMICTOM propose un accompagnement à la mise en place de sites de compostage collectifs. Sur demande des usagers, les sites peuvent être accompagnés pendant un	Usagers en habitat collectif, établissements accueillant du public	Permettre aux usagers et établissements d'avoir une solution de gestion de proximité de leurs biodéchets Proposer une solution de valorisation à	En cours

<p>an. Surveillance régulière des sites pour s'assurer du bon fonctionnement du site et répondre aux éventuelles questions des utilisateurs/référents.</p> <p>Accompagnement des établissements autonomes : Mise en place d'un accompagnement d'un an des établissements demandeurs. L'objectif est d'identifier les tonnages et de proposer la meilleure solution pour la revalorisation des biodéchets. Par ailleurs, la formation des agents scolaires et des professeurs est un axe important du projet. Sensibilisation des publics des établissements (enfants notamment pour les scolaires).</p>		<p>chaque usager et sensibiliser les publics des établissements équipés.</p>	
<p><b>Action 4 : Favoriser la gestion de proximité des déchets verts</b></p>			
<p>Les déchets verts représentent le flux le plus important des déchèteries.</p> <p>Aussi le SMICTOM propose des bons de réductions à la location de broyeurs pour encourager leur gestion in situ. Mise en place de Bons pour la location de broyeur : Chaque citoyens désireux à la possibilité de faire une demande pour obtenir un bon de réduction pour la location d'un broyeur sur notre site internet. Ces bons sont valables jusqu'à la fin de l'année civil et ne peuvent être demandés qu'une fois par an.</p> <p>Cette action est réalisée dans le cadre d'un partenariat avec les loueurs de broyeurs du territoire.</p> <p>Travail en parallèle avec les professionnels et méthaniseurs du territoire pour valoriser les tontes de pelouses.</p>	<p>Usagers et professionnels</p>	<p>Proposer aux usagers une solution de valorisation sur place de leurs déchets verts</p> <p>Réduire les quantités de déchets verts en déchèteries et sensibiliser aux pratiques du broyage, paillage compostage</p>	<p>Bons broyage en cours</p> <p>Déploiement méthaniseur TER jusqu'en 2023.</p>
<p><b>Action 5 : Promouvoir le jardinage au naturel</b></p>			
<p>Les déchets verts représentent le flux le plus importants en déchèteries.</p> <p>Or en pratiquant le jardinage au naturel, les usagers peuvent limiter la production de ces déchets via leur gestion in situ : pelouses, banchages, gestion différenciée des espaces... et limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.</p> <p>Afin d'encourager ces pratiques : des partenariats seront étudiés afin d'accompagner les habitants dans cette démarche.</p>	<p>Usagers et professionnels</p>	<p>Réduire les quantités de déchets verts en déchèteries et sensibiliser aux pratiques du jardinage au naturel, limiter l'utilisation de produits phytosanitaires</p>	<p>En étude.</p>

### Axe 3 : Sensibiliser et favoriser la visibilité des actions en faveur de la prévention

Description de l'action	Cible	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre
<b>Action 1 : Sensibiliser chaque usager du territoire à la prévention</b>			
<p>Sensibiliser les nouveaux arrivants : Chaque nouvel arrivant reçoit un courrier l'informant des dispositions de collecte des déchets sur le territoire ainsi que des éléments de sensibilisation à la prévention. (STOP PUB, Guide du tri, Guide de prévention) Ce courrier est complété par un kit d'accueil remis par les mairies sur demande.</p> <p>Les portes ouvertes des installations sont réalisées tous les deux ans.</p> <p>Mettre en place des animations notamment lors des semaines thématiques (quinzaine du compostage, semaine du développement durable, SERD, journée mondiale de l'environnement...)</p> <p>Communiquer sur les bonnes pratiques et gestes de prévention tout au long de l'année (site internet page facebook, Magazine du SMICTOM, bulletins municipaux)</p> <p>Concevoir et mettre à disposition des guides de la prévention (compostage, gestes de prévention, réemploi, entretien écologique...)</p>	Habitants du territoire	Donner les outils de prévention et de tri aux habitants du territoire	En cours
<b>Action 2 : Mettre en place et promouvoir des actions emblématiques favorisant la consommation responsable</b>			
<p>Promouvoir et mettre à disposition les stop pub</p> <p>Sensibiliser au gaspillage alimentaire, les biodéchets représentant une part importante des OMr</p> <p>Accompagner et encourager à l'utilisation de textiles sanitaires réutilisables</p> <p>Accompagner la restauration à emporter vers la consigne, promotion du vrac et contenants réutilisables... Etudier la possibilité de mise en place</p>	Habitants du territoire et professionnels	Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable Amener au changement de comportement	En cours A développer dès 2022 Travail sur la consigne impulsé par TER

d'ateliers zéro déchets pour les usagers du territoire.			
<b>Action 3 : Sensibiliser les scolaires</b>			
<p>Visites : Le SMICTOM organise des visites scolaires grâce à un parcours pédagogique et des ateliers ludiques mis en place autour du Centre de valorisation Energétique et du Centre de Tri.</p> <p>Les professeurs sont accompagnés d'un animateur du SMICTOM qui intervient afin d'expliquer le fonctionnement de ces centres.</p> <p>-Bornes papier : Le SMICTOM met en place des bornes à papier devant les écoles qui en font la demande et ayant ratifier une convention. L'intérêt est de revaloriser leur flux papier qui est un gisement de très bonne qualité. Pour inciter les écoles à recycler leurs papiers, le SMICTOM, à travers la convention signée avec les associations de parents d'élèves, reverse 40 euros par tonne de papier collectée afin de financer des sorties scolaires. Avec les bornes papier, des kits de communication sont distribués comprenant des boites à papiers pour installer dans les salles, une vidéo explicative du parcours du papier à destination des enfants, des jeux et ateliers autour du recyclage du papier et un communiqué de presse pour promouvoir les engagements de l'établissement dans la presse locale.</p> <p>-Mallettes TAP : Le SMICTOM a distribué aux mairies de son territoire des mallettes de jeux pédagogiques à destination des enfants sur la thématique des déchets. Ces mallettes dédiées aux Temps d'Activités Périscolaire sont disponibles pour les professeurs auprès des mairies avec un guide pour l'animateur.</p>	Enfants et enseignants	Sensibiliser les enfants à l'économie circulaire Proposer un parcours pédagogique et adapter aux plus jeunes Accompagner les enseignants à la mise en place de projets attractifs pour les écoles du territoire	En cours

#### Action 4 : Accompagner les actions écocitoyennes

<p>Accompagner les actions types Clean Walkers Création et prêt de matériel de sensibilisation. Chaque année des associations, manifestations, établissements du territoire réalisent des opérations de sensibilisation à la prévention et au tri. Le SMICTOM met gratuitement à leur disposition du matériel afin de les soutenir dans cette démarche. Accompagner les évènements dans leur démarche écoresponsable via la mise en place de subventions et l'accompagnement élargie dans le cadre du programme TER. Être facilitateur d'initiatives citoyennes dans le domaine de la réduction des déchets.</p>	<p>Associations et habitants du territoire</p>	<p>Mettre en avant et sensibiliser via des initiatives citoyennes Valoriser les initiatives en faveur de la prévention des déchets, impulser une dynamique auprès des associations et citoyens</p>	<p>En cours. Accompagnement dans le cadre de TER 2021-2023</p>
--	--	--	--

#### Axe 4 : Valoriser 100 % des déchets recyclables

Description de l'action	Cible	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre
<b>Action 1 : Communiquer sur les gestes de tri</b>			
Réalisation de campagnes de communication crossmédias annuelles afin d'encourager la pratique du tri. Ajustement de la communication en lien direct avec les retours du centre de tri et les caractérisations	Usagers	Réduction des erreurs de tri et des OMr	En cours
<b>Action 2 : Mettre à disposition des acteurs des outils adaptés</b>			
Les évènements sont producteurs de déchets et particulièrement d'OMr. Ils sont aussi des points de sensibilisation importants. Aussi le SMICTOM propose le prêt de bacs floqués pour faciliter le geste du tri sur les évènements. Du matériel comme des oriflammes est également disponible afin de donner de la visibilité au point tri. En parallèle, le SMICTOM réalise un guide pour orienter et conseiller vers les éco manifestations et un kit pour favoriser la visibilité des engagements des évènements impulsés par le programme TER	Organisateurs d'évènements	Facilité le geste du tri et sensibiliser les publics	En cours.
<b>Action 3 : Extension des consignes de tri</b>			
Extension des consignes de tri en lien avec les obligations réglementaires. Communiquer sur les nouvelles consignes.	Ensemble du territoire	Valoriser les déchets recyclables, Diminuer les OMr	2022

## Axe 5 : Éco-exemplarité de la collectivité

Description de l'action	Cible	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre
<b>Développer l'éco-exemplarité du SMICTOM et des collectivités adhérentes</b>			
<p>Être éco-exemplaire fait partie des principaux axes de la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte. Le SMICTOM Sud Est 35 a initié cette démarche auprès des services depuis son PLP de 2009.</p> <p>La formation/sensibilisation des agents avec notamment le tri des papiers et cartons, l'achat d'un vélo, la mise en place du compostage, du lombricompostage, l'acquisition de poules ou encore un potager participatif.</p> <p>Renforcer la démarche via l'éco-exemplarité des évènements organisés par le Syndicat.</p> <p>Accompagnement vers l'éco exemplarité des élus du SMICTOM : développement des ressources numériques, acquisition de gourdes, ...</p> <p>Développement de l'éco pâturage et la gestion différenciée des espaces verts sur les déchèteries</p> <p>Accompagnement des collectivités adhérentes volontaires (formation tri, compostage...)</p>	Collectivité, agents, Élus	Engager la collectivité dans un démarche éco responsable	En cours Développement vers le collectivités adhérentes 2022

## VIII) Indicateurs d'évolution et de suivi du PLPDMA

La liste des indicateurs pourra être amenée à évoluer au cours du programme ainsi que les objectifs.

Ces indicateurs seront suivis par le chargé de prévention qui renseignera le tableau chaque année et le présentera en CCES.

Le bilan annuel et la présentation des actions sur l'année à venir seront réalisés en décembre ou janvier.

### 1) Les performances de collecte

Les premiers indicateurs de suivi de l'ensemble du programme seront les performances de collecte des déchets ménagers.

Année / Flux	2020	Objectifs fin PLPDMA	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DMA	474 kg/hab	450 Kg/hab							
Omr	135 kg/hab	100 kg/Hab							
CS	32 kg/hab	40 kg/hab							

## 2) Indicateurs par enjeux

Type d'indicateur	Unité de mesure	Objectif	Année						
			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Réemploi</b>									
Réalisation	Réalisé	Promouvoir les acteurs du réemploi via les outils du SMICTOM	Village du réemploi						
Réalisation	Réalisé	Création de locaux de réemploi	Projet Janzé						
Quantité	Tonnages réemployés	500 tonnes à réadapter suite étude réemploi							
Réalisation	Réalisé	Avoir un outil de traçabilité des tonnages d'objets réemployés							
<b>Biodéchets</b>									
Quantités	Tonnage DV en die	-15%							
Réalisation	Réalisé	Disposer d'un schéma territorial de gestion des biodéchets	Zone pilote		Mise en œuvre des solutions et évolutions				
Quantités	Nombre de composteurs individuels fournis	A définir stratégie biodéchets							
Quantités	Nombre de composteurs partagés installés	A définir stratégie biodéchets							
Quantités/ réalisation	Nombre d'établissements autonomes accompagnés	5 / an							
Qualitatif	Bon fonctionnement des sites	A minima visite mensuelle							
Performances	KG/Hab	< 30%	Caractérisation OMr				Caractérisation OMr		

Sensibilisation									
Réalisation	Participer aux évènements emblématiques	3 animations/ actions annuelles							
Quantités	Nombre de personnes sensibilisés								
Quantités	Nombre de visites scolaires								
Quantités	Nombre d'emprunts du matériel								
Quantités	Nombre de subventions attribuées								
Quantités	Nombre d'évènements accompagnés								
Valoriser les déchets recyclables									
Quantités	Part de recyclables dans les OMr	Max 10%	Caractérisation OMr				Caractérisation OMr		
Réalisation	Extension des consignes de tri	2022	Réalisé						
Moyens	Communication consignes de tri								
Qualitatif	Taux d'erreurs de tri								
Éco-exemplarité									
Réalisation	Actions mises en place								
Quantité	Nombre de collectivités accompagnés								

## IX) Glossaire

<b>ADEME</b> : Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie
<b>AFOM</b> : Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces
<b>AMO</b> : Assistance à maîtrise d'Ouvrage
<b>BAV</b> : Bornes d'Apport Volontaire
<b>CCES</b> : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
<b>CS</b> : Collecte Sélective
<b>C0,5</b> : Collecte tous les quinze jours
<b>DMA</b> : Déchets Ménagers et Assimilés
<b>DND</b> : Déchets Non Dangereux
<b>DNDI</b> : Déchets Non Dangereux Non Inertes
<b>FREC</b> : Feuille de Route pour une Économie Circulaire
<b>Loi AGECE</b> : Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire
<b>LTECV</b> : Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte
<b>OMr</b> : Ordures Ménagères résiduelles
<b>P à P</b> : Porte à Porte
<b>PLP</b> : Plan Local de Prévention
<b>PLPDMA</b> : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
<b>PNPD</b> : Plan National de Prévention des Déchets
<b>PRPGD</b> : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
<b>SMICTOM SE 35</b> : Syndicat Mixte Intercommunale de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères du Sud Est de l'Ille et Vilaine
<b>S3T'EC</b> : Syndicat de Tri, de Traitement et de Transition Écologique et Circulaire
<b>TEOM-i</b> : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative
<b>TER</b> : Territoire Économe en Ressources
<b>TZDZG</b> : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage